

## **Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?**

J'ai effectué mes études de licence et de master à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. La recherche universitaire m'attirait déjà beaucoup mais j'avais envie de voir autre chose avant de me lancer dans une thèse.

J'ai donc travaillé pendant quelques années au sein de la diplomatie française, de l'Office des NU contre la drogue et le crime, puis au sein de Transparency International, qui est la principale ONG travaillant dans le domaine de la lutte contre la corruption.

Ce sont ces expériences professionnelles qui m'ont menée vers mon sujet de recherche. J'ai en effet voulu comprendre les effets de ces acteurs transnationaux sur les choix des gouvernements en matière de prévention de la corruption.

J'ai choisi de partir de l'exemple de la régulation des conflits d'intérêts des parlementaires. Je trouve ce sujet intéressant parce que ces situations d'interférence entre les devoirs du député et un intérêt privé pouvant influencer l'exercice de son mandat sont au cœur du problème de la corruption politique en Europe mais génèrent beaucoup de confusion et d'incompréhension.

Ma thèse analyse les mécanismes et les configurations d'acteurs qui ont amené la France, la Suède et le Royaume-Uni à adopter des instruments de régulation similaires (plus précisément un registre de déclaration d'intérêts et un code de conduite) mais à les mettre en œuvre de manière différente.

Elle contribue à l'analyse des politiques publiques en apportant un éclairage sur l'importance de l'instrumentation, de la temporalité et de l'incertitude dans les processus de transfert internationaux. Les pays pionniers en matière de régulation des conflits d'intérêts (RU et USA) ont en effet cherché à exporter leurs instruments et ont inspiré d'autres pays comme la France et la Suède, mais également les organisations internationales et ONG qui en ont fait des « bonnes pratiques » en matière de lutte contre la corruption.

Les résultats de ma thèse soulignent ainsi la nécessité de considérer la dimension transnationale de la fabrique des politiques publiques. Il est impossible de comprendre l'adoption des instruments de régulation étudiés dans ma thèse sans prendre en compte ce qui se passe au-delà des frontières nationales.

Néanmoins, en m'appuyant sur la notion de traduction, je montre le rôle essentiel des acteurs nationaux qui réinterprètent et localisent les politiques importées, en les adaptant au contexte et aux institutions politiques.

Après avoir soutenu ma thèse en juillet 2020, j'ai enseigné sur le campus rémois de Sciences Po. Puis j'ai rejoint l'Université d'Amsterdam où je travaille depuis le mois de septembre.

## **Pouvez-vous nous exposer vos travaux de recherche actuels ?**

Dans un premier temps, je vais me concentrer sur plusieurs projets de publication en lien avec ma thèse pour en diffuser les résultats. Je souhaite enrichir le débat sur les politiques anti-corruption, en soulignant la dimension politique de leur élaboration. Je veux également poursuivre la réflexion sur le renouvellement des méthodes d'enquête en montrant l'intérêt de suivre des objets, comme des instruments de politique publique par exemple, pour comprendre les processus de circulation transnationale. D'autre part, je veux présenter les bénéfices et la nécessaire réflexivité de la chercheuse embarquée que j'étais durant ma thèse, ayant un pied dans le monde universitaire et un pied dans le monde qu'elle étudie.

Je prépare également un nouveau projet de recherche qui s'intéresse à la fabrique de la lutte contre la corruption au sein de l'Union européenne. J'aimerais comprendre la difficulté des institutions européennes à se saisir de ce sujet et la fragmentation de ce domaine d'action publique au niveau communautaire.

Une piste intéressante concerne la construction de la corruption comme problème européen (nécessitant une action supranationale) et les définitions concurrentes de ce problème au sein de l'espace européen.

## **Pour quelle(s) raison(s) avez-vous intégré spécifiquement le CEE ?**

Lorsque j'ai décidé de faire une thèse, il a fallu que j'identifie un directeur ou une directrice. J'ai passé plusieurs semaines à contacter des chercheurs et des chercheuses dont j'admirais les travaux et dont les sujets semblaient proches des miens. C'est comme ça que j'ai rencontré Colin Hay, qui a encadré ma thèse au sein du CEE.

Le CEE était un choix de laboratoire presque évident, du fait des recherches de Pierre Lascoumes, Philippe Bezes et d'autres sur la criminalité en col blanc, qui m'ont énormément inspirée. En plus des nombreux thèmes qui y sont abordés, c'est un centre de recherche qui présente un véritable pluralisme et une ouverture sur différentes approches théoriques et méthodologiques. Cela m'a également donné très envie d'intégrer le CEE.